



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E89974

VALABLE JUSQU'AU 10/06/2025

ÉDITÉ LE 26/08/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2006

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 23/11/2023
106 382

Raison sociale : SARL R CONFORT

53 RUE NEIL ARMSTRONG
38420 LE VERSOUD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 487 605 131

Siret : 487 605 131 00050

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 81 09817

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10521561004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 10521561004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Téléphone : 04 76 44 19 06

Portable : 06 25 60 07 24

Fax :

Site Internet : www.rconfort.com

E-mail : secretariat@rconfort.com

Responsabilité légale :

BOUMEDIEN CÉDRIC PRÉSIDENT / STUPENENGO CHARLES DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 59

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ²	11/06/2023
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	12/04/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	09/07/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	11/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	09/07/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	01/12/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.